



INSCRIPTION SCOLAIRE 2026 / 2027



ECOLE MATERNELLE

Entrée en petite section (enfants nés entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023 inclus) domiciliés sur la Commune, ainsi que les nouveaux arrivants.

Pièces obligatoires :

- Livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom (hors téléphone portable, bail ou quittance de loyer). Dans le cas contraire, l'inscription ne pourra pas être traitée, merci de nous adresser une demande de dérogation.
- **Certificat médical** établi par le médecin précisant les 11 vaccins obligatoires à jour.
- 2 photos d'identité
- Certificat de radiation pour les élèves inscrits l'année précédente dans une autre école.

En cas de divorce : copie intégrale du jugement de divorce ou décision du juge aux affaires familiales.

En cas de garde alternée ou de séparation sans jugement : une « attestation sur l'honneur » est à remplir et à signer par les deux parents + les cartes d'identité de chacun.

ECOLE ELEMENTAIRE

Pour l'entrée en CP des enfants déjà scolarisés à Furiani, les familles de l'école U Rustincu doivent obligatoirement refaire l'inscription. A l'exception des grandes sections scolarisées à l'école U Principellu.

Pièces obligatoires :

- Livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom (hors téléphone portable, bail ou quittance de loyer). Dans le cas contraire, l'inscription ne pourra pas être traitée, merci de nous adresser une demande de dérogation.
- Carnet de vaccinations uniquement la page du DTP (diphtérie, tétanos, poliomyélite) à jour.
- 2 photos d'identité
- Certificat de radiation pour les élèves inscrits l'année précédente dans une autre école.

En cas de divorce : copie intégrale du jugement de divorce ou décision du juge aux affaires familiales.

En cas de garde alternée ou de séparation sans jugement : une « attestation sur l'honneur » est à remplir et à signer par les deux parents + les cartes d'identité de chacun.

COMMUNE DE FURIANI



INSCRIPTION SCOLAIRE 2026 / 2027



L'ENFANT

Nom et Prénom de l'enfant :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Des parents - Du père - De la mère

Classe (Entourer la classe) : PS - MS - GS - CP - CE1 - CE2 - CM1 - CM2

SITUATION FAMILIALE

Mariés Pacsés Union libre Séparés Divorcés Célibataire Veuf(ve)

En cas de séparation ou de divorce, préciser :

⇒ Autorité parentale : conjointe à la mère au père

⇒ Résidence principale : garde alternée chez la mère chez le père

RESPONSABLE LEGAUX

RESPONSABLE 1

Nom : Prénom :

Adresse : Ville : Code postal :

Tél. Portable : Mail :

Profession : Nom de l'employeur : Tél. Prof. :

RESPONSABLE 2

Nom : Prénom :

Adresse : Ville : Code postal :

Tél. Portable : Mail :

Profession : Nom de l'employeur : Tél. Prof. :

SANTE

L'enfant souffre-t-il d'une pathologie ou d'une allergie nécessitant la mise en place d'un P.A.I ? : OUI - NON

P.A.I : Indiquer les affections nécessitant l'établissement d'un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) :

Attestation sur l'honneur de résidence et de mode de garde (Parents séparés sans jugement)

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur :

Demeurant :

Cette adresse sera « l'adresse principale de référence » prise en compte pour le ou les enfant(s).

atteste sur l'honneur être séparé(e) de :

Madame - Monsieur :

Demeurant :

et avoir le mode de garde suivant pour le ou les enfant(s) concernés :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE

MODES DE GARDE

(Pièce d'identité obligatoire des deux parents ainsi que le justificatif de domicile de chacun de l'année 2026)

Garde exclusive : chez le père - chez la mère

- Le parent ayant la garde gère ses propres réservations et paiement des factures sur le « kiosque famille ».

Garde alternée : Semaine paire : le Père - la Mère

Semaine impaire : le Père - la Mère

- Chaque parent gère ses réservations et paiements des factures sur sa semaine et son propre « kiosque famille ».

Autre : Dans le cas où les deux parents s'arrangent sans mise en place officielle d'un calendrier de garde alternée ou partagée : vous devrez nous indiquer quel parent effectuera les réservations et le paiement des factures :

le père - la mère

Il en aura seul l'accès sur son kiosque famille et la facturation sera alors en son nom. Charge aux parents de se répartir les frais. * Les parents s'organisent entre eux, les services des affaires scolaires, de la Cantine, de la Garderie périscolaire et de l'ACM Vacances seront déchargés de toute responsabilité.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Signature (Du Père) **(Obligatoire)**

Fait, le : / / 2026 - à

Signature (De la Mère) **(Obligatoire)**